

## ASSISTANTES FAMILIALES

### Impact sur la famille... les risques du métier ?

L'IMPACT DE L'ACCUEIL SUR L'ASSISTANTE FAMILIALE (ASSFAM) ET SON ENTOURAGE EST INDÉNIABLE, IMPACT POSITIF RICHE EN EXPÉRIENCES, EN ÉCHANGES, MAIS A CONTRARIO, DES TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES MONTRENT AUSSI LEUR DÉTRESSE QUANT À CET IMPACT DESTRUCTEUR SUR LEUR ENFANT.

« J'accueille W. depuis 3 semaines et la situation devient impossible, mes enfants et J. (un autre enfant accueilli) n'en peuvent plus. Il vient d'y avoir une grave altercation entre W. et mon fils. Nous ne pouvons plus passer un week end comme cela. » P. AssFam (suite à une tentative d'étranglement sur son fils)

« J'ai peur, je ferme ma chambre à clé, je mange vite pour ne plus être dans la même pièce que L. (12 ans) et je retourne dans ma chambre, si Maman gronde c'est elle qui se fait taper ». L. (9 ans) enfant d'une AssFam.

« Mon fils de 3 ans et ma fille de 13 ans ont subi des attouchements sexuels de la part de E., 8 ans. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, cela fait plusieurs semaines que j'ai alerté le service et rien ne bouge. » S. AssFam

« A 18 ans, je suis partie de chez moi car le garçon que maman accueillait me harcelait. Mais il ne fallait pas dire, c'est le boulot de maman et elle avait peur qu'on lui reproche de pas savoir s'y prendre. Personne ne l'a aidée. » M. (20 ans) enfant d'une AssFam qui ne voit plus sa famille.

# STOP !

**SUD revendique que soit mis en place un cadre de travail commun aux différents CDAS afin que les AssFam puissent exercer sereinement et durablement.**

**Pour cela, il doit être communément admis que:**

- La préparation de l'accueil doit être la règle et l'accueil dans l'urgence (ou la précipitation) l'exception.
- La problématique de l'enfant, les raisons du placement et toute information essentielle à la prise en charge doivent être communiquées et discutées avec l'AssFam.
- La reconnaissance professionnelle de l'AssFam doit primer. Son appartenance à l'équipe, au même niveau de tous ceux qui la composent, doit aller de soit. Aussi, son avis doit être reconnu et entendu, car c'est un travailleur social à part entière.
- Un placement en famille d'accueil n'est pas qu'un toit et un lit, mais un accueil chez un professionnel, entouré de sa famille, aidé et soutenu par un service afin de mener à bien un accompagnement dans l'intérêt de l'enfant confié.
- Une famille d'accueil (aussi formée et aguerrie soit-elle) ne peut pallier l'absence de place d'une structure collective et/ou spécialisée et assurer l'accompagnement spécifique dont ces enfants auraient besoin.
- Une AssFam peut s'autoriser à dire qu'elle est en difficulté concernant un placement, sans se sentir jugée ou risquer d'être remise en cause. Elle doit pouvoir bénéficier d'une disponibilité d'écoute et de tout soutien.

Si ses propres enfants sont en danger au cause d'agissements d'un enfant confié, le conseil général et ses services doivent être en mesure de réagir au plus vite et mettre tout en oeuvre afin de les rencontrer et de trouver une solution rapide dans l'intérêt de tous les enfants.

## Rejoignez SUD !



*l'info Sud, c'est aussi un site internet : [sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)*

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex  
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

# SUD interpelle le Président et demande une rencontre

syndicat des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine



Rennes, le 26 novembre 2012

Monsieur Jean-Louis TOURENNE  
Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale tient à vous interpeller sur les difficultés que rencontre un nombre croissant d'assistants familiaux dans l'exercice de leur fonction et de son impact sur leur famille.

Les assistants familiaux ainsi que leur entourage donnent beaucoup de temps et d'énergie pour mener à bien les missions confiées, mais cela n'est pas sans risque lorsque leur(s) propre(s) enfant(s) sont mis en situation de danger du fait de leur profession. Notre syndicat est régulièrement sollicité par des assistants familiaux dans un état de détresse par rapport à l'accompagnement auprès d'enfants souffrant de problématiques de plus en plus compliquées et qui mettent à mal leur entourage, plus particulièrement leur(s) propre(s) enfant(s), et les autres enfants accueillis.

Dans un premier temps, ces familles d'accueil alertent leur CDAS de référence pour signaler les difficultés rencontrées (geste sexuel, fait de violence sur leur enfant par exemple). Dans certains cas, leurs appels répétés restent sans réponse et aucun rendez-vous n'est proposé pour discuter sur les actes posés (ni pour l'assistante familiale, ni pour l'enfant confié). Laissés dans une situation angoissante et difficilement gérable, ces professionnels ne trouvent alors pas d'autre solution que de devoir par eux-mêmes demander l'arrêt du placement ; le comble, c'est que cette démarche peut se retourner contre eux (interprétée comme du non-professionnalisme, comme un manquement vis-à-vis de l'intérêt de l'enfant, comme une difficulté de l'assistante familiale à pondérer et gérer la situation...) et remettre en cause leur agrément. Parfois aussi, traumatisées par la gestion de leur situation, ces familles d'accueil renoncent à poursuivre cette activité, faute de soutien et de considération.

Les témoignages de ces situations que nous pourrions vous rapporter sont dramatiques et inacceptables. Comment est-il possible d'en arriver là ? Qu'est-ce qui peut expliquer qu'un service du département, informé d'une situation d'enfants ayant subi des violences et en risque de danger, ne réagisse pas ou dans des délais faisant perdurer trop longtemps ? Ne doit-on pas le lier au manque de moyens actuels (travailleurs sociaux débordés, pas ou peu de relais mis en place, pénurie de places d'accueil) ? N'existe-t-il aucune procédure en la matière ?

Nous sollicitons donc une rencontre avec vous pour pouvoir vous exposer cette problématique et recueillir vos réactions et réponses à nos questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat  
La secrétaire adjointe

Sandrine DESBORDES

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom : prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date : signature :

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex